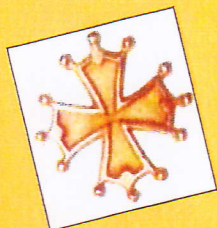


ARPHY



? DES QUE DIS ?

Le périodique informatif

Hiver 2022/2023

Numéro 28

EDITORIAL

2023, ce nouveau millésime, vendange nouvelle, aura encore un goût particulier, comme chacun de ces dernières années. Cette fois une saveur persistante d'inflation avec un arrière-goût de risque de récession économique sans compter une odeur de soins difficiles.

Voilà de bonnes raisons pour que notre vaste commune de 21 km² dont le petit nombre d'habitants se répartit dans les hameaux étalés sur la moitié sud de cette surface, de bonnes raisons donc pour que nous soyons encore plus attentifs les uns aux autres.

Les membres du conseil municipal ont chacun, dans leur quartier, vocation à coordonner cette attention envers nos administrés.

L'ensemble du Conseil se joint à moi pour vous présenter, à vous et à vos proches, nos vœux les plus sincères de petits bonheurs du jour qui vous aideront. Prenez soins de vous et gardez la tête froide !

Jean-Pierre GABEL

Le Maire



Rétrospective de l'année 2022

La fête du 13 août

Depuis deux ans nous avons été privés de la fête du village à cause du virus. Mais cette année cette fête villageoise fut la bienvenue.

L'équipe de Marc se mit au travail pour organiser ce moment convivial. En ce samedi 13 août c'est une belle soirée chaude sous un ciel sans nuages qui nous accompagna.

L'apéritif et ses moules gourmandes réuni les habitués. Puis le repas commença dans la bonne humeur. Après le hors d'œuvre, les gigots de porc rôtis à la broche avec sa garniture de haricots blancs et frites nous rassasièrent. Le fromage et les petits gâteaux du « Fournil de la Tessonne » calmèrent notre gourmandise.

Durant le repas, René Leborgne aux manettes de la sono et toute la soirée se dévoua pour nous faire danser et mettre l'ambiance. Merci à ces bénévoles d'animer notre vieille place de rires, de cris, de joie qui rassemble tant soit peu la population et les vacanciers.

Annie Montagne Gabel

La brasucade



En cette fin octobre nous nous hâtions vers la place du village où une bonne odeur de feu de bois nous attirait. Sous la halle le feu flambait haut et clair dans la cheminée et crépitait de toutes ses étincelles.

Un apéritif nous fut proposé quand une odeur de marrons grillés nous chatouilla les narines. La brasucade commençait. Bien rôties les châtaignes nous noircirent les doigts de leur passage dans cette grande poêle à trous reposant sur la braise. Les bavardages allaient bon train.

La soirée s'avançant, un petit repas composé de grillades nous fut proposé par Marc pour clore la soirée toujours sympathique. Une bonne soirée comme on les aime et qui nous rassemble.

Annie Montagne Gabel

« La chanson qui dérange » du 19 novembre

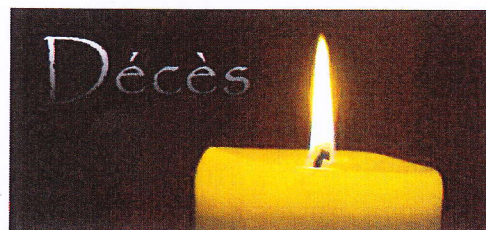
En cet automne encore beau, l'Association « La Chanson qui dérange », native d'Arphy, nous appela pour une nouvelle soirée en musique. Myriam et Marc Bastide nous avaient concoctés une belle soirée de chansons.

Petit à petit la salle se remplissait. En première partie Jean-Pierre Laurant et sa belle voix, accompagné de sa guitare, nous berça de belles chansons de Mouloudji et de ses créations qui nous emmenèrent sur des chemins musicaux faisant participer la salle et rire l'assistance. Un très bon moment, merci à lui.

Puis vint à l'entracte l'assiette de l'amitié et la détente. En deuxième partie ce fut le trio d'Olivier L'Hôte : tonique, joyeux et un brin caustique avec sa belle voix et sa guitare. Un violoniste virtuose, Raphael Chetrit, l'accompagna ainsi que Bertrand Ray à la contrebasse. Ils affichèrent une complicité poétique et endiablée avec des chansons tantôt tendres puis sur des rythmes folk au fil de la prestation.

Un grand merci à Myriam et Marc de se dévouer afin de nous faire vivre des soirées de concerts dans nos belles Cévennes.

Annie Montagne-Gabel



Etat civil

Le 17 février 2022 Mme **BAGNIS Ginette**

Le 9 septembre 2022 Mr **FABRE Claude**

Le 21 novembre 2022 Mme **GAUBERT Jeannine**

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles

Dans le numéro 27, nous vous avons donné la recette du pâté de châtaignes, aujourd'hui nous vous proposons un dessert de saison, une tarte aux pommes et confiture de châtaignes.

Le plus simple et plus rapide : achetez une pâte feuilletée ou brisée, de la confiture de châtaigne et des pommes reinette ou autre.

Garnir le moule avec la pâte, étaler 5 cuillères à soupe de confiture de châtaigne sur le fond, ajouter les pommes coupées en tranches, mettre au four et surveiller la cuisson.



Vous pouvez si le cœur vous en dit préparer une pâte maison :

- 150 gr de farine + 100 g de farine de riz ou de lupin
- 125 g de margarine
- 1 pincée de sel
- De l'eau

Mélanger tous les ingrédients, former une boule, elle ne doit pas coller aux mains et être souple.

A l'aide d'un rouleau à pâtisserie, étaler 3/4 de la pâte en couche assez fine, garnir le

moule, mettre au réfrigérateur le temps de peler et couper les pommes.

Une fois les pommes prêtes, étaler sur le fond du moule 5 cuillères à soupe de confiture de châtaigne, mettre les pommes coupées dessus, étaler le reste de la pâte sur les pommes, vous pouvez si vous le souhaitez découper cette dernière avec des emportes pièces.

Mettre au four préalablement préchauffé à 180°, pendant 35 mn, laisser refroidir et saupoudrer de sucre glace.

Bon appétit

Merci à tous ceux qui ont postés des recettes sur le web, et que j'ai reprises à ma propre sauce

Jorinde BROKKE

Voici le nouveau guide ANTS pour 2023 dédié à tous les habitants de votre commune, n'hésitez pas à publier ce communiqué de presse sur le site officiel de votre mairie:

Démarches ANTS.

Pour 2023, face à la forte affluence des demandes et aux difficultés des usagers pour obtenir des dates de rendez-vous pour **une demande de passeport et de carte d'identité, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)** met à leur disposition un **moteur de recherche** permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.

De plus, demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit. La démarche pour faire une demande sur le site de l'ANTS est mise à jour chaque année, retrouvez donc **dans le guide pour 2023** toutes les informations importantes :

- Pour demander une carte d'identité ou un passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Pour un permis de conduire: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- Pour une carte grise aller sur: <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Les usagers de la route peuvent aussi consulter **ce mode d'emploi** et aussi s'adresser à un centre habilité **le plus proche de leurs domiciles** afin d'obtenir une aide rapide pour immatriculer **votre véhicule**.



Une nouvelle filière de tri en déchèteries : les JOUETS (non électriques) et les ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE (non électriques)

Si vous vous rendez à la déchèterie ces prochains jours, vous constaterez qu'un nouveau panneau de consignes a fait son apparition. En effet, quelques mois après la mise en place de la filière ASL (Articles de Sports et Loisirs), c'est au tour des jouets non électriques et des ABJ non électriques (Articles de Bricolage et de Jardinage) de faire leur entrée dans le monde « complexe » des filières de tri !

Vous avez enfin décidé de jeter une vieille bâche trouée ou le toboggan cassé au fond du jardin. Le parasol de la terrasse n'a pas supporté la dernière bourrasque. Le tricycle du petit dernier a fait son temps. Le tuyau d'arrosage n'a pas résisté au gel. Tous ces objets, qu'ils soient détériorés ou simplement devenus inutiles, vont désormais pouvoir suivre une filière de valorisation.

Pour cela, le SYMTOMA (le syndicat de traitement des déchets dont la commune dépend) a signé un accord de reprise avec la filière consacrée au mobilier. Vous pourrez donc, sur les conseils du gardien, jeter ces objets dans la benne à « meubles ». Mais attention, si le jouet ou l'ABJ est électrique (à piles ou reliable au secteur), il devra suivre la filière des déchets électriques déjà en place depuis des années. Et s'il est de taille modeste (moins de 80 cm pour toutes ses dimensions), il devra être jeté dans la benne à tout-venant pour y être comptabilisé autrement.

Pas de panique ! Le gardien sera là pour vous aiguiller. L'essentiel est d'abord de lui poser la question car les consignes de tri évoluent très vite et le doute est totalement permis dans ce domaine.

A noter que le SYMTOMA est la première structure publique du quart sud-est de la France à avoir mis en place ce nouveau dispositif. Son objectif : diminuer au maximum les coûts de traitement par un tri maximum, car un déchet jeté au bon endroit constitue toujours une source d'économie pour la collectivité... !

→ Sur place, voici la signalétique pour mieux vous repérer.



OBJETS & MATÉRIAUX DE LA MAISON

E
C
O
M
O
B
I
L
I
E
R

Mobilier Intérieur/Extérieur
Canapés, fauteuils, mobilier en plastique, chaises rembourées, meubles en rotin, meubles en bois avec miroir ou verre...

Literie
Matelas, sommiers, cadres de lit...

Bricolage Et Jardin + de 80cm
Caisnes à outils, seaux et bacs, tréteaux, tuyaux d'arrosage...

Jouets + de 80cm
Toboggans, jeux d'extérieur, jeux d'imitation, poussettes, véhicules à pédales...

INTERDIT
OBJETS ELECTRIQUES OU ELECTRONIQUES

écomobilier

Traitement
Recyclage
Valorisation

SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ



Késako ?



Composé de 3 grands bacs :
Le bac d'apports, le bac de maturation
et la réserve de broyat


Le compostage est un processus de dégradation naturelle des biodéchets. Le produit obtenu, le compost, est un amendement très utile pour le jardinage.

C'est utile !



Pourquoi ?

Parce que les biodéchets représentent **30% du poids de nos ordures ménagères !**
Parce qu'ils n'ont rien à faire dans la poubelle grise !
Parce que composter réduit la pollution tout en produisant une ressource naturelle et locale !

 «Parce que réduire le poids de la poubelle grise, c'est aussi réduire son coût de prise en charge !»

C'est éco-responsable !



Comment ça marche ?

JE DÉPOSE MES BIODÉCHETS
DANS LE BAC D'APPORTS...



Épluchures fruits,
légumes et
agrumes



Restes de repas



Marc de café avec filtres et
dosettes (sans plastique ni
aluminium)



Coquilles d'œufs



Fleurs fanées

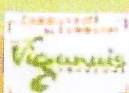
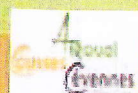


Sachets de thé et
tisanes en papier

...J'AJOUTE L'ÉQUIVALENT EN
BROYAT PAR DESSUS !



C'est facile !





Obligation légales de débroussaillage

<http://www.ofme.org/debroussaillage/faq.php>

Cette rubrique est destinée à apporter des éléments de réponse aux principales questions les plus fréquemment posées sur les obligations de débroussaillage et leur application.

Les questions les plus fréquemment posées

Qu'est ce que de débroussailler

Pourquoi débroussailler

Où débroussailler

Pourquoi ne débroussaillait-on pas partout

L'autoprotection des habitations est-elle toujours garantie par les 50 m de débroussaillage ?

Une commune n'ayant pas de POS ou de PLU mais une carte communale est-elle soumise aux OLD,

A qui incombe le débroussaillage : au propriétaire ou au locataire ?

Pourquoi la loi impose de débroussailler chez le voisin

Comment faire pour intervenir sur une parcelle voisine ?

Que faire des végétaux coupés sur une parcelle voisine ?

Deux propriétaires doivent intervenir sur une parcelle ne leur appartenant pas : qui fait quoi ?

Quelles sont les sanctions encourues par les administrés en cas de non respect des OLD ?

Que faire si un propriétaire refuse de débroussailler ?

Que faire si le propriétaire d'une voie ouverte à la circulation publique ou d'une ligne électrique ne débroussaillait pas ?

Que faire si les propriétaires sont en incapacités physique et financière de respecter la réglementation ? La commune peut-elle débroussailler chez des particuliers en difficultés dans un but d'intérêt général ?

Y a-t-il un moyen de réduire le coût du débroussaillage ?

Que faire si un propriétaire refuse l'accès à son voisin ?

En cliquant sur la question que vous vous posez, une réponse vous sera apportée